

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 octobre 2016

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Arielle PETIT

Membres présents à la séance : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membre représenté : Mme ELLENBERGER,

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DE CHARBONNIÈRES-LES-BAINS, CRAPONNE, FRANCHEVILLE, TASSIN LA DEMI-LUNE, LA MÉTROPOLE DE LYON ET LE CENTRE HOSPITALIER SAINT JEAN DE DIEU, POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-delib2016-10-07-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DE
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS, CRAPONNE, FRANCHEVILLE,
TASSIN LA DEMI-LUNE, LA MÉTROPOLE DE LYON ET LE CENTRE
HOSPITALIER SAINT JEAN DE DIEU, POUR LE FONCTIONNEMENT
DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE**

Délibération n°2016-10-07

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), formé en décembre 2007, est une instance de concertation autour des problématiques de santé mentale. Cette instance préconise la mise en œuvre du développement des réseaux en santé mentale en favorisant la participation de tous les partenaires impliqués. L'objectif est de tendre vers une culture commune de la santé mentale sur le territoire regroupant les communes adhérentes, à l'origine : Craponne, Francheville et Tassin la Demi-Lune.

Le Conseil Local de Santé Mentale a pour objectifs de :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs professionnels
- Mettre en place des actions, notamment dans le cadre de la Semaine nationale de la Santé Mentale, en lien avec l'Association Départementale d'Éducation pour la Santé
- Organiser des tables rondes
- Informer et orienter le public
- Optimiser les dispositifs existants
- Soutenir le développement de projets identifiés sur le territoire

La précédente convention de coopération est arrivée à échéance fin 2015.

C'est aussi à cette période que la Ville de Charbonnières les Bains a demandé à intégrer le Conseil Local de Santé Mentale et a reçu un avis favorable des autres communes partenaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

-autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint en annexe, afin de réitérer la volonté de la Ville de Francheville de maintenir les partenariats existants dans le domaine de la santé mentale et d'officialiser l'adhésion de la ville de Charbonnières au Conseil Local de Santé Mentale.

-précise que la commune de Francheville a prévu les crédits nécessaires pour répondre à ses engagements dans la limite de 1 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT RAPPORT À L'UNANIMITÉ

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 OCTOBRE 2016**

**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-delib2016-10-07-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016